

FABER

GARANTIE ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS

Tous les produits Faber sont garantis contre tout défaut de matériaux ou de fabrication pour l'acheteur initial pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat initiale (preuve d'achat requise). Cette garantie couvre la main-d'oeuvre et les pièces de rechange. Faber, à sa discrétion, peut réparer ou remplacer le produit ou les composants nécessaires pour remettre le produit en bon état de fonctionnement. Pour obtenir un service de garantie, contactez le détaillant chez qui vous avez acheté la hotte ou Distinctive Appliances au 1-800-561-7265.

Les garanties ne couvrent pas, et Faber ne sera pas responsable de ce qui suit :

1. Les appels de service pour corriger l'installation de votre hotte de cuisine, pour vous donner des instructions sur la façon d'utiliser votre hotte de cuisine, pour remplacer ou réparer les fusibles de la maison ou pour corriger le câblage de la maison ou la plomberie.
2. Les appels de service pour réparer ou remplacer les ampoules, les fusibles ou les filtres de la hotte. Ces pièces consommables sont exclues de la couverture de la garantie.
3. Les réparations effectuées lorsque votre hotte est utilisée à des fins autres que celles d'un foyer unifamilial habituel.
4. Les dommages résultant d'un accident, d'une modification, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'un incendie, d'une inondation, d'un cas de force majeure, d'une installation inadéquate, d'une installation non conforme aux codes d'électricité ou de plomberie ou à la documentation de Faber, ou de l'utilisation de produits non approuvés par Faber.
5. Les pièces de rechange ou les frais de main-d'oeuvre pour les appareils utilisés en dehors des États-Unis ou du Canada, y compris les hottes de cuisine Faber non homologuées UL ou C-UL.
6. Les réparations de la hotte résultant de modifications non autorisées apportées à la hotte.
7. Les frais de déplacement et de transport pour le service du produit dans des endroits éloignés et les frais de ramassage et de livraison. Les hottes de cuisine Faber doivent être entretenues à domicile.

Cette garantie ne permet pas le recouvrement de dommages accessoires ou indirects, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs, les blessures personnelles/décès injustifié ou les pertes de profits. La garantie Faber est limitée aux conditions ci-dessus et à la période de garantie spécifiée dans le présent contrat et est exclusive. À l'exception de ce qui est expressément spécifié dans le présent accord, Faber décline toute condition, représentation et garantie expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques qui peuvent varier d'un état à l'autre.